



Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 12 octobre 2020

Nombre

de Membres en exercice

27

de Présents

20

date de la convocation : le 6 octobre 2020

de Votants

23

L'an deux mil vingt, le douze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Bonnétable, sous la présidence de Monsieur Frédéric BARRÉ, Maire.

Présents : M. AVENARD Jean-François, Mme BALTAZART Noémie, M. BARRÉ Frédéric, Maire, Mme BELLANGER Geneviève, M. BEZANNIER Marcel, M. BLOT Alain (Arrivé à 20h18), Mme CHARTRAIN Catherine, Mme COURTAN Nathalie, M. CRAYON Patrick, Mme DUPONT Aurélia, Mme FOULARD Sabrina, M. GODET Alain, Mme GUILLARD Lisiane, Mme LECAS Amélie, M. LECESVE Loïc, M. LEMONNIER Thierry, M. TORTEVOIS Jean-Louis, M. TOURNET Bernard, Mme VENARA Jacqueline et M. VOGEL Jean-Pierre

Absents ayant donné procuration : Mme AUMONT Cindy à Mme FOULARD Sabrina, M. PATAULT Laurent à TORTEVOIS Jean-Louis et Mme QUAGGIO Marion à M. BARRÉ Frédéric

Excusés : Mme CABARET Carole et Mme MAKRELOUFI Aline

Absents : M. BUNAS Christophe et M. FROGER Jonathan

Secrétaire de Séance : Mme Jacqueline VENARA

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 14 septembre 2020
- Finances :
 - o Décision modificative budget général
 - o Subvention au CCAS
 - o Subvention exceptionnelle à l'UCAIPB
 - o Demandes de remise pour la location de la salle Mélusine
- Personnel : Création d'un poste de technicien
- Urbanisme : Service commun d'instruction des autorisations du droit des sols par la communauté de communes Maine Saosnois
- Fonctionnement : nomination d'un membre à la CLECT
- Communication : concours de logo
- Marchés publics :
 - o Travaux pour l'Aire de camping-car
 - o Travaux de réfection de l'orgue
 - o Travaux de réfection de toiture pour l'école maternelle
- Affaires et questions diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 14 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.
M. le Maire félicite M. Vogel pour sa réélection au poste de Sénateur.



1) Finances

M. le Maire présente la décision modificative ci-dessous.

DELIBERATION N°2020- 105 DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de délibérer afin d'ajuster les crédits budgétaires.

BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Section	Sens	Chapitre	Article	Opération	Fonction	Libellé	Montant		
Fonctionnement	Dépenses	011	60611		411	Eau et assainissement	+ 3 000 €		
		011	60631		314	Fournitures d'entretien	+ 1 500 €		
		011	6067		213	Fournitures scolaires	- 490 €		
		011	611		020	Contrats de prestations de services	+ 10 000 €		
		011	615228		020	Entretien et réparations - Autres bâtiments	+ 10 000 €		
		011	615231		822	Entretien et réparations - Voies	- 34 000 €		
		011	6156		020	Maintenance	+ 2 500 €		
		011	6232		020	Fêtes et cérémonies	- 7 000 €		
		65	6535		020	Formation des élus	+ 1 500 €		
		65	6574		020	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	+ 9 000 €		
		022	022		01	Dépenses imprévues	- 2 810 €		
		Fonctionnement	Recettes	70	70846		314	Mise à disposition de personnel facturé - Au GFP de rattachement	- 800 €
				74	7478		212	Participations - Autres organismes	- 1 000 €
75	752				71	Revenus des immeubles	- 5 000 €		
Investissement	Dépenses	21	21316		026	Equipements de cimetières	+ 1 600 €		
		21	2151		822	Réseaux de voirie	+ 34 000 €		
		21	2158		251	Autres installations, matériel et outillage techniques	+ 2 500 €		
		21	2183		020	Matériel de bureau et matériel informatique	+ 5 800 €		
		21	2183		213	Matériel de bureau et matériel informatique	+ 490 €		
		23	2315		020	Installations, matériel et outillage techniques - en cours	+ 203 000 €		
		23	2315		822	Installations, matériel et outillage techniques - en cours	- 63 592 €		
		041	2158		01	Autres installations, matériel et outillage techniques	+ 825 €		
	Investissement	Recettes	10	10226		01	Taxe d'aménagement	+ 7 000 €	
			13	1322		020	Subventions d'investissement - Régions	+ 50 000 €	
			13	1323		020	Subventions d'investissement - Départements	+ 20 000 €	
			13	1332		01	Amende de police	+ 14 500 €	
			13	1341		020	DETR	+ 48 298 €	
	024	024		01	Produits de cessions des immobilisations	+ 44 000 €			
	041	21531		01	Réseaux d'adduction d'eau	+ 825 €			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter, à l'unanimité, la décision modificative n° 2 du budget général.

Arrivée de M. Blot.

DELIBERATION N°2020-106 SUBVENTION AU CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire que la commune verse une subvention au CCAS de Bonnétable afin d'honorer le paiement des factures.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, le versement d'une subvention de 40 000 € au profit du CCAS de Bonnétable, une subvention complémentaire pourra intervenir en fin d'année.

Mme Lecas indique que la baisse du coût de fonctionnement du CCAS est le fruit d'une politique d'économies menée depuis six années. De plus, le taux de remplissage de la résidence autonomie ne cesse de croître et donc participe à l'augmentation des recettes de fonctionnement du CCAS. Ces résultats encourageants vont permettre le développement de nouveaux projets.

M. le Maire présente ensuite la demande de subvention de l'UCAIPIB.



M. Vogel indique qu'il est important que la commune montre sa solidarité envers ses commerçants locaux en cette période difficile.

M. le Maire précise également que cette subvention est également un moyen de montrer la reconnaissance de la Collectivité envers les actions menées par les commerçants pendant le confinement (création d'un « drive », livraison à domicile).

DELIBERATION N°2020-107 SUBVENTION UCAIPIB

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est sollicitée par l'UCAIPIB pour le versement d'une subvention exceptionnelle.

La Fête de la musique 2020 n'a pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire. Par conséquent les recettes de l'association ont largement été impactées et la solidité financière de celle-ci ne permet pas le financement des chéquiers de fin d'année comme à l'accoutumée. L'UCAIPIB demande une aide financière de 2 000 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter l'octroi d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 2 000 € en faveur de l'UCAIPIB.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000.00 € à l'association « UCAIPIB » pour l'année 2020.

Il est précisé que Mme Courtan a pris part ni au débat ni au vote.

M. le Maire fait part ensuite au Conseil Municipal d'une demande de location gratuite de la salle Mélusine pour l'Association « Soutien à domicile ».

Cette dernière a organisé une réunion d'informations le 8 octobre 2020 sur la prévention des chutes chez les personnes de plus de 60 ans. Cette réunion était gratuite et ouverte à toutes les personnes de plus de 60 ans.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de refuser la gratuité, par équité vis-à-vis des associations locales, et d'appliquer le tarif réservé à ces dernières, à savoir une remise de 50% sur la location de la salle B pour leur réunion du 8 octobre 2020, soit un coût de 82,50 € H.T.

M. Tortevois indique qu'il souhaite la gratuité car c'est une association ayant une vocation d'utilité publique.

Mme Lecas précise que la Commune et le CCAS n'ont pas été informés de cette réunion qui aurait pu avoir lieu dans le cadre d'un partenariat.

M. Vogel souhaite que la Commune prenne contact avec les communes voisines pour savoir leur tarif lors d'événements réalisés par des associations à but non lucratif à vocation sociale. En effet, il ne faut pas que la commune prenne une décision qui serait complètement différente de celle de nos voisins proches (St Cosme, Marolles, Mamers) et de celle de la Communauté de Communes Maine Saosnois.

Mme Lecas propose que les conseillers municipaux travaillent sur le sujet des tarifs de la salle Mélusine et des gratuités de façon à avoir une règle bien définie.

M. le Maire propose donc de reporter ce point au prochain conseil municipal.

2) Personnel

DELIBERATION N°2020- 108 CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN

Afin d'anticiper les départs en retraite d'agents techniques et de réorganiser les services techniques, il est proposé de créer un poste de technicien qui aura pour fonction la responsabilité des services techniques.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de créer un poste de technicien à temps complet à compter du 1er janvier 2021.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à créer un poste de technicien à temps complet à compter du 1er janvier 2021.



Suite à la question de Mme Baltazart, il est précisé qu'aujourd'hui tous les agents de la filière technique sont de catégorie C.

3) Urbanisme

M. le Maire donne la parole à M. Blot, adjoint.

DELIBERATION N°2020 – 109 SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MAINE SAOSNOIS

*Vu les articles L. 5111-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L422-1 et L422-8 du Code de l'Urbanisme,
Vu l'article R423-15 du Code de l'Urbanisme,
Vu la délibération n° 2017/177 du conseil communautaire en date du 09 novembre 2017 créant le service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols,*

M. Blot, adjoint, rappelle que la commune conventionne avec la communauté de communes (CDC) de l'Huisne Sarthoise jusqu'au 31/12/2020.

*M. Blot expose que par délibération en date du 9 novembre 2017, la Communauté de Communes Maine Saosnois a décidé de créer un service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols. Ce service est opérationnel depuis le 1^{er} juin 2018. A partir du 1^{er} janvier 2021, la commune a la possibilité de reconduire la convention avec la CDC de l'Huisne Sarthoise ou adhérer au service commun de la CDC Maine Saosnois.
Les modalités d'organisation et de financement du service sont détaillées dans le projet de convention joint.
Quel que soit le nombre de communes concernées, le service serait composé de deux agents instructeurs.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'adhérer au service commun créé par la communauté de communes Maine Saosnois pour l'instruction des autorisations du droit des sols à compter du 1^{er} janvier 2021.

*APPROUVE les termes du projet de convention qui détermine les modalités d'organisation et de financement du service
AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir et toutes les pièces nécessaires.*

4) Fonctionnement

DELIBERATION N°2020-110 DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET SUPPLEANT A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Vu l'article L.2121-33 du CGCT, prévoyant que «le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs»

Vu la délibération n°2020/93 du conseil communautaire du 3 septembre 2020 créant la CLECT,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- M. Frédéric BARRÉ, membre titulaire de la CLECT*
- M. Jean Pierre VOGEL, membre suppléant de la CLECT*

M. Vogel indique qu'il faudra relancer la Communauté de Communes Maine Saosnois pour le remboursement des arrêts maladies concernant un agent du CCAS.

M. le Maire précise que ce dossier est en cours.

5) Communication

M. le Maire donne ensuite la parole à M. Lemonnier, adjoint qui présente le règlement du concours pour la création d'un logo pour la commune.

M. Vogel souhaite qu'une clause soit rajoutée concernant l'Institut National de la Propriété Intellectuelle. En effet, cet établissement pourrait refuser le logo gagnant s'il avait des similitudes avec un logo déjà existant. Le gagnant devra donc être désigné une fois le délai de recours de l'INPI écoulé.



DELIBERATION N°2020-111 LOGO DE LA COMMUNE – APPROBATION DU REGLEMENT DU CONCOURS

*M. Lemonnier présente le règlement du concours de logo de la Commune.
L'objet de ce concours est de renforcer la nouvelle identité visuelle de la Commune.
Ce dernier se déroulera du 1^{er} novembre 2020 au 31 janvier 2021.*

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal à l'unanimité approuve le règlement du concours de logo ci-joint.

6) Marchés publics

M. le Maire présente ensuite le rapport d'analyse des offres et les conclusions de la commission « Aménagement de la Ville » du 24/09/2020.

M. Vogel indique qu'il aurait préféré un bitume ocre, plus adapté à l'environnement naturel, que le bitume noir prévu au marché.

Au vu de la différence de prix (+22 000 €) et des conseils du maître d'œuvre, la commission du 24/09 proposait de conserver le marché initial avec le bitume noir.

DELIBERATION N°2020-112 ATTRIBUTION DU MARCHÉ « CREATION D'UNE AIRE DE CAMPING-CAR »

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée via la plateforme « Sarthe Marchés Publics » pour attribuer le marché de travaux de création d'une aire de camping-car.

Ce marché est composé de deux lots :

Lot 1 : Voirie, réseaux

Lot 2 : Equipements

Les critères d'analyse des offres tiennent compte de la valeur technique des prestations (40%) et du prix des prestations (60%).

La date limite de réception des offres était fixée au 8 septembre 2020 à 12h.

La Commune a réceptionné 9 réponses pour le lot 1 et 2 pour le lot 2.

La Commission s'est réunie le 24 septembre 2020 et a reçu les 2 sociétés ayant répondues au lot n°2.

Au vu de la notation, il est proposé de retenir :

- COLAS CENTRE OUEST SAS (72 470 Champagné) pour le lot 1
- CAMPING CAR PARK (44 210 Pornic) pour le lot 2

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue le marché de travaux « création d'une aire de camping-car » à

- COLAS CENTRE OUEST SAS pour le lot 1 pour la somme de 118 503,15 € HT (marché de base + option mobilier)
- CAMPING CAR PARK pour le lot 2 pour la somme de 46 769,32 € HT

M. le Maire donne ensuite la parole à M. Lemonnier, adjoint. Ce dernier précise que la souscription via la fondation du patrimoine est en ligne depuis le 16 septembre afin de récolter des fonds pour la réfection du sommier de l'Orgue. Cet instrument fait partie de la culture et du patrimoine français et à ce titre, doit être rénové.



DELIBERATION N°2020-113 TRAVAUX DE REFECTION DE L'ORGUE DE L'EGLISE SAINT SULPICE DE BONNETABLE

M. Lemonnier propose au Conseil Municipal d'accepter un devis du facteur d'Orgues Pierre-Yves Le Blé pour des travaux de réparation de l'orgue de l'Eglise Saint Sulpice de Bonnetable.

Ces travaux ont été validés lors du conseil municipal du 13 janvier 2020. La souscription est actuellement en ligne via la fondation du Patrimoine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis du facteur d'Orgues Pierre-Yves Le Blé pour un montant de 16 453,80 € HT.

M. le Maire laisse ensuite M. Godet, adjoint, présenter le dernier point à l'ordre du jour. Ce dernier présente un diaporama photos de la toiture de l'école maternelle.

DELIBERATION N°2020-114 TRAVAUX DE REFECTION DE TOITURE A L'ECOLE MATERNELLE

M. Godet propose au Conseil Municipal d'accepter un devis de l'EIRL Stéphane Guillet pour des travaux de réparation de toiture de l'école maternelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis de l'EIRL Stéphane Guillet pour un montant de 16 360 € HT.

7) Questions diverses

TABLE DES DECISIONS 2020

Date de la décision	N° de la décision	Intitulé	Attributaire	Montant HT
08/09/2020	DM - 2020-63	Trottoirs rue Gallieni et avenue du 8 mai	Colas	5 745,25 €
08/09/2020	DM - 2020-64	Achat de fourniture de peinture pour la Maison des Associations	Breteault	160,50 €
08/09/2020	DM - 2020-65	Achat de fourniture de peinture pour le gymnase (entrée du dojo)	Breteault	353,00 €
08/09/2020	DM - 2020-66	Travaux modificatifs dans le cadre de l'arrêt des télécommunications réseaux RTC et GSM Data - assainissement	SAUR	2 270,40 €
10/09/2020	DM - 2020-67	Signalisation horizontale	ESVIA	351,90 €
11/09/2020	DM - 2020-68	Mission d'AMO	Safege	3 200,00 €
11/09/2020	DM - 2020-69	Achat de vaisselle, de matériel de cuisine et de vêtements de travail pour la cantine scolaire	Comptoir de Bretagne	774,19 €
11/09/2020	DM - 2020-70	Achat de distributeurs de gel et d'essuie-mains	Sodipren	5 480,06 €
14/09/2020	DM - 2020-71	Achat de terreau	Echo-Vert	755,35 €



15/09/2020	DM - 2020-72	Elagage de branche et abattage d'un chêne	Charlie	240,00 €
18/09/2020	DM - 2020-73	Création d'un fossé	SARL LEDUC	860,00 €
21/09/2020	DM - 2020-74	Prestation de signalisation horizontale	Esvia	351,90 €
21/09/2020	DM - 2020-75	Copies internes professionnelles 2020	CFC	150,00 €
22/09/2020	DM - 2020-76	Achat de tabourets pour la cantine et l'école maternelle	Manutan Collectivités	350,92 €
22/09/2020	DM - 2020-77	Réparation de l'autolaveuse de la salle Mélusine	Labor Hako	458,20 €
23/09/2020	DM - 2020-78	Achat de bulbes de fleurs	Echo-Vert	509,92 €
25/09/2020	DM - 2020-79	Remplacement des pneus	Lallemand pneus Nogent	666,36 €
29/09/2020	DM - 2020-80	Délivrance de documents administratifs préalable à une vente immobilière	Agence Fertoise Immobilière	160,00 €
29/09/2020	DM - 2020-81	Achat d'une tronçonneuse de chantier	Thoreau	883,33 €
29/09/2020	DM - 2020-82	Achat d'un chèque cadeau pour le départ à la retraite d'un agent	Districo	100,00 €
29/09/2020	DM - 2020-83	Achat de fournitures scolaires pour le RASED	ECPA	219,95 €
30/09/2020	DM - 2020-84	Achat de sacs de déjection canine	Aprico	324,00 €

- M. Avenard présente une nouvelle association « Ensemble si on sortait ». Cette dernière a pour objectif de mettre en relation des bénévoles et des résidents de l'EHPAD. Cette association repose sur deux principes :
 - o La disponibilité des bénévoles pour rendre visite aux résidents
 - o Le souhait des résidents, pour lequel l'appui des équipes soignants est primordial
Toute personne intéressée peut contacter l'accueil de l'hôpital local qui orientera vers l'association.
- Le nouveau Conseil Municipal des Jeunes élira son Maire le samedi 17/10 à 10h
- Un pot de remerciement pour les bénévoles du CCAS et de la confection des masques est prévu le 17/10 à 16h30 à la salle Mélusine
- M. Godet, adjoint, présente des photos des travaux de voirie réalisés dernièrement

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 9 novembre à 20h à la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35

Vu pour être affiché le 15/10/2020,

A adopter au conseil municipal du 9/11/2020



Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal en date du 12/10/2020

Le maire, Frédéric BARRÉ

Le secrétaire de séance, Madame Jacqueline Vénara



Les élus municipaux présents à la séance du 14/09/2020 :

Jean François AVENARD	Noémie BALTAZART	Geneviève BELLANGER
Marcel BEZANNIER	Alain BLOT	Catherine CHARTRAIN
Nathalie COURTAN	Patrick CRAYON	Aurélia DUPONT
Sabrina FOULARD	Alain GODET	Lisiane GUILLARD
Amélie LECAS	Loïc LECESVE	Thierry LEMONNIER
Jean-Louis TORTEVOIS	Bernard TOURNET	Jean Pierre VOGEL

